

Direction de l'insertion, de l'emploi et du logement

Pôle logement

Service prévention et expulsions

**Arrêté préfectoral portant mise en demeure de quitter les lieux situés
9 rue Watteau à WATTRELOS**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code pénal et notamment son article 226-4 ;

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 modifiée instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale et notamment son article 38 ;

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et notamment son article 73 ;

Vu la loi n° 2023-668 du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite et notamment son article 6.

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord.

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2024 portant délégation de signature à monsieur Christophe BORGUS, directeur de cabinet du préfet, ainsi qu'aux agents placés sous son autorité ;

Vu l'instruction interministérielle n°TREL2327219C du 2 mai 2024 relative à la réforme de la procédure administrative d'évacuation forcée en cas de « squat » ;

Vu la requête du 16 juin 2024 du commissaire de justice Maître José Lison et associés, demandant la mise en œuvre de la procédure administrative d'expulsion des occupants sans droit ni titre de l'immeuble à usage d'habitation situé 9 rue Watteau à WATTRELOS ;

Considérant qu'il est établi que le logement situé 9 rue Watteau à WATTRELOS constitue la propriété de VILOGIA ;

Considérant qu'il ressort des pièces annexées au courrier que l'immeuble situé 9 rue Watteau à WATTRELOS propriété de VILOGIA, fait l'objet d'une occupation illicite ;

Considérant qu'une plainte a été déposée le 28 mai 2024 par Mme BONAS Karine, représentant la société VILOGIA, du chef de violation de domicile du logement situé au 9 rue Watteau à WATTRELOS ;

Considérant qu'il a été constaté le 04/06/2024 par un commissaire de justice l'occupation illicite du logement situé 9 rue Watteau WATTRELOS par M DAHMANI Sedik et sa femme Mme YAHIA Lilia ;

Considérant la situation personnelle et familiale des occupants ;

Considérant que les conditions de mise en œuvre de l'article 38 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 modifiée sont remplies ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Tous les occupants sans titre ni droit sont mis en demeure de quitter les lieux qu'ils occupent illégalement et situés 9 rue Watteau WATTRELOS dans le délai de 7 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 – Si la mise en demeure de quitter les lieux prévue par l'article 1^{er} n'a pas été suivie d'effet dans le délai fixé, il sera procédé à l'évacuation du logement avec le concours de la force publique.

Article 3 – Le présent arrêté sera notifié aux occupants sans droit ni titre, publié sous forme d'affichage en mairie de WATTRELOS et au 9 rue Watteau à WATTRELOS

Article 4 – Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique, qui peut être déposé sur l'application Télerecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 – Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités et le maire de WATTRELOS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

18 JUIL. 2024

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet


Christophe BORGUS